

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du vendredi 31 mai 2024**

Date convocation : 27 mai 2024

*trente et un mai deux mille vingt-quatre, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL***Membres en exercice : 10****Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY**Présents : 7****Votants : 10****Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUYEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET**Pour : 9**Charles ALDROVANDI
Jean-Claude AUBERLET
Isabelle BENOIT
Corentin CAPELIER
Lisa CLARY
Robert DEMOLIN
Fanny JACQUART
Rémy MONET
François ROUYEYROL**Excusé(e)s:****Absent(e)s:****Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET**Contre : 0****Abstentions : 1**

Patrick ROY

Objet: Consultation citoyenne sur le principe de créer une piste de contournement à la voie derrière le Castelas destinée aux ayants droits, à la desserte forestière, aux poids lourds et aux agriculteurs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'une réunion publique s'est tenue le samedi 18 mai 2024 à 16 heures à la salle polyvalente par voie d'affichage et courriel. La date avait été retenue en accord avec les élus du Conseil.

En réponse à la volonté d'une partie des habitants d'être consultés sur des dossiers en cours sur la commune, le Maire a proposé de le faire sur le projet de création d'une piste de contournement à une voie derrière le Castelas.

Le public présent manifeste son accord.

Il est décidé qu'une consultation citoyenne sera programmée le dimanche 28 juillet 2024 de 8 heures à 18 heures à l'annexe de la Mairie.

La question qui sera posée : « Etes-vous favorable à la création d'une piste de contournement à une voie derrière le Castelas destinée aux ayants droits, à la desserte forestière, aux poids lourds et aux agriculteurs ? » OUI – NON

Date de transmission de l'acte: 06/06/2024

Date de réception de l'AR: 06/06/2024

048-214800195-DE_050_2024-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Décide** d'organiser une consultation sur le contournement selon les modalités exposées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 06/06/2024.....

et publié ou notifié



Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol



Date de transmission de l'acte: 06/06/2024

Date de reception de l'AR: 06/06/2024

048-214800195-DE_050_2024-DE

A G E D I